



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

Document de travail

L'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable

Programme hydrologique international de l'UNESCO (2014)

Le présent document de travail a été établi sur la base de la proposition de l'UNESCO-PHI d'inclure un objectif consacré à l'eau dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015. Il contient des contributions des programmes associés au PHI et a été rédigé sous la coordination générale de **Blanca Jimenez-Cisneros**, Directrice de la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO. Il est destiné à nourrir les débats de la réunion du PHI sur « L'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable », qui se tiendra en marge de la 21^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international de l'UNESCO (18-20 juin 2014, Siège de l'UNESCO, Paris, France).

Rédaction

Sarantuyaa Zandaryaa

Division des sciences de l'eau – Programme hydrologique international (PHI), UNESCO

Remerciements

Les membres du personnel de la Division des sciences de l'eau et du Secrétariat du PHI de l'UNESCO, ainsi que les stagiaires **Marieke Baeten** et **Kim Magda Vercruyssen** ont contribué à l'élaboration du projet de document.

1. Historique : Définition du programme de développement pour l'après-2015

À l'approche de la date butoir de 2015, fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés au cours du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, la communauté internationale a renouvelé sa détermination à œuvrer en faveur du développement durable au cours de la période qui suivrait. C'est ainsi que, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 (Rio + 20), intitulé « L'avenir que nous voulons », les 192 États membres de l'ONU ont fait part de leur intention de mettre en œuvre un programme de développement durable de portée mondiale au-delà de 2015.

L'un des aboutissements concrets de Rio + 20 a été la décision prise de lancer le processus d'élaboration d'objectifs de développement durable (ODD) qui s'inspireraient des Objectifs du Millénaire et s'articuleraient de manière équilibrée sur les trois volets du développement durable. Il a également été souligné que les ODD devraient être conformes et intégrés au programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU. Par la suite, diverses démarches ont été engagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, aux fins de la conception d'un tel programme mondial de développement.

En janvier 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué un **Groupe de travail ouvert** composé de 30 membres, avec pour mission d'élaborer une proposition d'objectifs de développement durable de portée mondiale, qui serait soumise à l'Assemblée générale pour approbation. Comme indiqué dans le document final de la Conférence Rio + 20, le Groupe de travail ouvert a été conçu comme un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif, censé veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes et les spécialistes de la société civile, les scientifiques et le système des Nations Unies participent pleinement à ses travaux, de telle sorte qu'il soit possible de tirer parti des points de vue et de l'expérience de chacun. En parallèle, d'autres initiatives ont été engagées pour aider le Groupe de travail à mettre au point sa proposition. Une **équipe d'assistance technique interinstitutions** des Nations Unies a été constituée à cette fin, avec pour mission de fournir des avis techniques et de procéder à des travaux analytiques. En juillet 2012, le Secrétaire général de l'ONU a nommé un **Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015** composé de 27 dirigeants gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé représentatifs de la communauté internationale, qu'il a chargé de formuler des recommandations dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.

Lors de la Conférence Rio + 20, les États membres ont pris acte de l'importance de l'eau pour le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, en mettant clairement l'accent, dans le document final, sur le fait que « *l'eau est au cœur du développement durable car elle est liée étroitement à plusieurs problèmes mondiaux clés* »¹.

2. L'eau : une clé du développement durable

La place de l'eau dans les Objectifs du Millénaire pour le développement

Le rôle joué par l'eau dans le développement humain et pour la viabilité environnementale a été clairement explicité dans les OMD, puisqu'une cible spécifique (Cible 7C) porte sur l'eau et l'assainissement dans le cadre de l'objectif d'ensemble consistant à assurer un environnement durable (Objectif 7). La cible en question est la suivante : « *Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre ni à des services d'assainissement de base* ». Elle s'accompagne de deux indicateurs de succès : « proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée » et « proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées ».

¹ Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 (Rio + 20) : « L'avenir que nous voulons ».

Selon le dernier rapport² en date du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP), plus de 2 milliards d'individus ont accédé à des sources d'eau de boisson améliorées depuis 1990 et 116 pays ont atteint la cible fixée dans les OMD en ce qui concerne l'eau de boisson. Plus de la moitié de la population mondiale, soit près de 4 milliards d'individus, dispose désormais d'un raccordement à une canalisation d'eau à domicile. S'agissant de l'assainissement, entre 1990 et 2012, près de 2 milliards d'individus ont été équipés d'installations améliorées et 77 pays ont atteint la cible fixée dans les OMD en ce qui concerne les installations d'assainissement de base.

Malgré les résultats remarquables qui ont été obtenus pour ce qui est de la cible des OMD concernant l'eau de boisson, 748 millions d'individus, principalement dans des zones rurales et pauvres, sont encore dépourvus d'accès à une source d'eau de boisson améliorée. Près d'un quart d'entre eux sont dépendants d'eaux de surface non traitées. La cible fixée dans les OMD en ce qui concerne l'assainissement ne sera probablement pas atteinte d'ici à 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, on comptera encore cette année-là 2,4 milliards d'individus dépourvus d'accès à des installations sanitaires de meilleure qualité, qui résideront pour la plupart en zones rurales².

La gestion viable de l'eau a un rôle crucial à jouer aux fins de la réalisation de l'ensemble des OMD. De manière implicite, l'eau est la condition *sine qua non* de la réalisation de l'ensemble des huit objectifs fixés. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est une condition préalable à divers titres : élimination de la pauvreté, éducation, égalité des sexes, réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle, lutte contre les principales maladies transmises par l'eau et écoviabilité. Ces enjeux sont indissociables de l'eau, car cette ressource cruciale véhicule des maladies, et, pour les populations qui n'y ont pas d'accès, c'est un fardeau supplémentaire qui vient aggraver les inégalités socioéconomiques.

L'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène sont essentiels pour la santé, le bien-être et les moyens de subsistance. Un accès plus généralisé à l'eau et à l'assainissement et le perfectionnement des services permettent de prévenir les maladies et d'améliorer les résultats de l'éducation et la productivité économique. En conséquence, il faudra poursuivre après 2015 les efforts consentis aux fins de la réalisation de ce droit humain fondamental qu'est l'accès à l'eau propre et à l'assainissement, en tirant profit de l'action qui aura déjà été menée aux fins de la réalisation de la cible fixée à ce titre dans les OMD.

Nécessité d'une vision pour l'après-2015 afin de relever les défis actuels et futurs de l'eau

En ces temps incertains où les effets du changement climatique sur les ressources en eau sont alarmants, et où le monde est aux prises avec une croissance démographique exponentielle, les défis relatifs à l'eau ne sauraient être négligés. Le degré d'utilisation et de pollution des ressources en eau par l'homme est tel que la viabilité de ces ressources s'en trouve menacée et que la rareté de l'eau et la dégradation de sa qualité qui en résulteront limiteront potentiellement la production alimentaire, réduiront les fonctions écosystémiques et entraveront la croissance économique. Les pressions subies par les ressources en eau ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies en raison de la rapidité de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'augmentation des niveaux de consommation et du changement climatique. Les prélèvements d'eau ont triplé au cours des 50 dernières années et la demande a augmenté dans presque tous les pays du monde³. Les principaux consommateurs d'eau sont l'agriculture, l'industrie et les ménages, l'agriculture venant en tête puisqu'elle utilise 70 % du volume global d'eau douce prélevée dans les rivières, les lacs et les aquifères de la planète⁴. La demande devrait encore augmenter dans ces trois secteurs. En 2030, la moitié de la population mondiale vivra dans des

² OMS/UNICEF, 2014 : Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : Rapport 2014.

³ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), 2012. Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies (WWDR-4) : gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque, Paris, UNESCO. (Version abrégée en français).

⁴ PNUE, 2007. État et tendances de l'environnement : 1987-2007.

zones durement touchées par le stress hydrique. Du fait de cette pression croissante sur les ressources en eau, des centaines de millions de personnes risquent de souffrir de la faim, de maladies, d'une pénurie d'énergie et de la pauvreté⁵. Le changement climatique et les incertitudes de ses répercussions sur l'approvisionnement en eau ont également un impact sur différents utilisateurs et différentes parties prenantes⁶.

Par ailleurs, les problèmes relatifs à l'eau sont aussi intrinsèquement liés à d'autres questions de développement durable comme la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'inégalité des genres, l'intégrité des écosystèmes, le changement climatique et les catastrophes.

Une vision globale et un engagement à l'échelle mondiale sont par conséquent nécessaires pour faire face aux problèmes planétaires actuels et nouveaux dans le domaine de l'eau. Non seulement il faut satisfaire les besoins de la population en eau potable et en services d'assainissement, mais une vision pour l'après-2015 devra également tenir compte des problèmes de surexploitation des ressources en eau douce, des problèmes croissants de pollution de l'eau dans le monde entier et de risques liés à l'eau pour permettre un développement mondial durable.

3. L'eau dans le Programme de développement pour l'après-2015 : L'UNESCO-PHI propose un objectif mondial relatif à l'eau dans le cadre des ODD

Reconnaissant le rôle clé que joue l'eau dans le développement durable, le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO recommande que les ODD servent de cadre pour s'attaquer aux problèmes de l'eau au-delà de la priorité accordée à l'accès à l'eau et l'assainissement fixée par les OMD. L'objectif doit être élargi à d'autres questions cruciales liées à l'eau comme l'efficacité de son utilisation, sa qualité et la gestion des eaux usées, les catastrophes liées à l'eau et l'approche fondée sur la gestion intégrée des ressources en eau.

<p>Un objectif mondial relatif à l'eau : Assurer la sécurité de l'eau pour le développement durable</p>

L'UNESCO-PHI propose un objectif de développement durable consacré à l'eau pour « Assurer la sécurité de l'eau pour un développement durable.

L'eau joue un rôle capital dans tous les domaines du développement durable et est liée à divers grands problèmes mondiaux et à toutes les activités humaines et économiques. Un objectif autonome sur l'eau au titre des ODD est indispensable pour avoir une approche holistique de la résolution des problématiques mondiales dans le domaine de l'eau. Par ailleurs, en raison de ses rapports étroits avec d'autres problèmes mondiaux, un objectif global consacré à l'eau est indispensable pour susciter des engagements concrets et une action concertée relatifs à tous les problèmes liés à l'eau grâce à un cadre cohérent qui permettra d'atteindre tous les autres objectifs de développement.

Les problèmes concernant l'eau sont de plus en plus graves et complexes. Les liens réciproques existant entre la gestion des ressources en eau et les autres questions environnementales, sociales et économiques sont chaque jour plus manifestes du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, des changements d'utilisation des terres, de la dégradation de la qualité de l'eau et de l'impact croissant du changement climatique. La notion de sécurité de l'eau met bien en évidence ces problèmes qui sont à la jonction entre hydrologie, écologie et société.

⁵ OMM/UNICEF, 2014. Progress on sanitation and drinking-water – 2014 update.

⁶ Baker, C., 2013, Water and international security, Talk for CSCAP 2nd Meeting for Study Group on Water, Siem Reap, Cambodge.

En conséquence, la proposition de l'UNESCO visant à consacrer un objectif mondial à l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 se fonde sur le thème global relatif à la sécurité de l'eau, ce qui reflète le thème du Plan stratégique de la 8^e phase du PHI (PHI-VIII pour 2014-2021 : « Sécurité de l'eau : Réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux »).

Définition de la sécurité de l'eau⁷

La capacité d'une population de préserver l'accès à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour maintenir durablement la santé des êtres humains et des écosystèmes à l'échelle d'un bassin hydrographique, et d'assurer une protection efficace de la vie et des biens contre les risques liés à l'eau : inondations, glissements et affaissements de terrain, sécheresses.

La proposition de l'UNESCO concernant l'objectif de développement durable consacré à l'eau comprend les cibles suivantes.

Cible 1 :

Mettre l'eau potable et les services d'assainissement à la disposition de tous d'ici à 2030.

Cette cible fait suite à l'actuelle cible de l'ODD 7 relative à l'eau et à l'assainissement, dont la réalisation a considérablement progressé. En effet, l'objectif visant une couverture en eau potable de 88 % a été atteint en 2010, et 89 % de la population mondiale avait accès à une source d'eau potable de meilleure qualité en 2012 contre 76 % en 1990, ce qui correspond à une augmentation d'environ 2,3 milliards de personnes. Toutefois, bien que l'on ait atteint la cible OMD relative à l'eau potable, 748 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau potable de meilleure qualité⁸, et la couverture des installations sanitaires améliorées est passée de 49 % en 1990 à 64 % en 2012. Si cette tendance persiste, nous n'atteindrons probablement pas la cible OMD qui vise une couverture de l'assainissement de 75 % d'ici à 2015.

Par conséquent, les efforts destinés à améliorer l'accès à l'assainissement et à une eau potable sûre doivent se poursuivre après 2015, afin de parvenir à l'accès universel à une eau potable sûre et à l'assainissement d'ici à 2030. Il est recommandé d'étendre cette cible à l'hygiène, cette dernière étant essentielle pour améliorer la santé et la nutrition, en particulier chez les femmes et les filles, en empêchant la propagation des maladies transmises par l'eau.

Cible 2 :

D'ici à 2030, réduire de 20 % les utilisations agricoles et industrielles de l'eau et de 15 % ses utilisations domestiques et accroître la productivité des ressources en eau de 50 % dans tous les secteurs, en adoptant des méthodes de gestion de la demande d'eau, des cultures moins gourmandes en eau et des technologies permettant d'économiser l'eau, et en favorisant la réutilisation sûre des eaux usées.

Cette cible vise à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour remédier au problème de la rareté de l'eau et réduire les prélèvements afin de garantir la durabilité des ressources en eau. L'agriculture représente 70 % de l'eau prélevée, tandis que les utilisations de l'eau par les ménages et le secteur industriel sont respectivement de 12 et 18 %. Une hausse de la demande d'eau est en outre prévue dans ces trois secteurs⁹. De plus, les prélèvements excessifs effectués dans les eaux de surface et les aquifères souterrains provoquent un stress hydrique chez les populations humaines et dans les écosystèmes, ce qui entraîne d'importants coûts

⁷ UNESCO-PHI, 2012. Plan stratégique de la 8^e phase du Programme hydrologique international de l'UNESCO (PHI-VIII, 2014-2021) : « Sécurité de l'eau : réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux ».

⁸ OMS/UNICEF, 2014 : Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : Rapport 2014.

⁹ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), 2012 : *The United Nations World Water Development Report 4: Managing Water under Uncertainty and Risk*. Paris, UNESCO.

environnementaux – notamment une perte de biodiversité – et a une incidence sur les systèmes hydrographiques naturels comme les rivières et les aquifères.

L'essor des connaissances scientifiques et des applications technologiques dans le domaine de l'eau offre de nombreuses possibilités pour les mesures d'économie de l'eau. Ainsi, dans de nombreux pays, l'approvisionnement en eau est amélioré au moyen de techniques novatrices de traitement et de réutilisation des eaux usées. Les entreprises peuvent quant à elles réduire leur consommation d'eau en investissant dans des technologies et des processus nouveaux. Il est également possible de réduire considérablement l'utilisation domestique de l'eau grâce à des systèmes de réduction de la consommation d'eau tels que les chasses d'eau et les douches à débit réduit ou les aérateurs de robinet, déjà disponibles. Dans le secteur agricole, les innovations en matière d'économie d'eau, comme des cultures moins gourmandes et l'irrigation goutte à goutte, sont adoptées dans de nombreux pays. L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par la gestion de la demande d'eau et l'augmentation de sa productivité dans tous les secteurs doivent donc constituer un élément important des ODD relatifs à l'eau.

Cible 3 :

D'ici à 2030, augmenter de 50 % le nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des politiques et des programmes d'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau, sur la base des principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

Cette cible est axée sur l'importance d'inclure la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les plans de gestion de l'eau. La GIRE consiste à gérer les ressources en eau dans le but de maximiser les prestations économiques et sociales de façon équitable sans nuire à la durabilité des écosystèmes vitaux. Il s'agit d'une approche politique intersectorielle des ressources en eaux, opposée à l'approche traditionnelle, sectorielle et fragmentée. Du fait de la complexité et de la nature transversale du concept de GIRE, cette cible propose d'utiliser l'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau en tant qu'indicateur mesurable pour évaluer l'intégration du concept de GIRE dans les politiques de l'eau.

Les droits d'utilisation de l'eau renvoient au droit d'un utilisateur d'utiliser l'eau d'une source donnée, et permettent par conséquent de se faire une idée du degré de durabilité de la gestion des ressources en eau dans les zones urbaines et rurales. L'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau peut donc constituer un outil utile pour remédier au problème de l'utilisation non réglementée et non durable des ressources en eau limitées et pour souligner l'interdépendance des différentes utilisations de ces ressources. Ce concept est déjà adopté et mis en pratique dans plusieurs pays. Ainsi, la loi sur l'eau de la République de Zambie stipule la propriété de l'eau ainsi que les procédures d'autorisation et de validation de son utilisation, qui prévoient un processus de consultation publique et la publication des droits d'utilisation de l'eau accordés. Le Mexique a adopté l'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau dans sa loi nationale sur l'eau (*El Registro Público de Derechos de Agua*), et le Gouvernement chilien a mis en place une base de données contenant les droits d'utilisation de l'eau enregistrés auprès de la Direction générale des eaux, dans le but de favoriser la transparence des informations et de mettre en avant la nécessité de répondre aux besoins de tous les utilisateurs (*Derechos de aprovechamiento de aguas registrados en DGA*).

Cible 4 :

D'ici à 2030, réduire de 30 % l'impact des principales sources de pollution de l'eau à l'échelle nationale, en portant à au moins 80 % le taux de collecte et de traitement des eaux usées municipales et à au moins 95 % le taux de traitement des eaux usées industrielles, en réduisant de 30 % la pollution provenant de sources diffuses, et en prenant des mesures afin de réduire la pollution à la source.

Cette cible vise à réduire la pollution de l'eau douce due aux activités humaines en diminuant la pollution à la source. Bien que l'on reconnaisse l'importance du traitement des eaux usées,

2 millions de tonnes de déchets produits par l'homme sont déversées chaque jour dans les cours d'eau de la planète. Plus de 80 % des eaux usées et de 70 % des déchets industriels des pays en développement sont rejetés sans traitement préalable et polluent rivières, lacs et littoraux. La pollution provenant de sources diffuses due à l'agriculture et issue des zones urbaines représente souvent une charge polluante totale encore plus importante que la pollution industrielle¹⁰.

La pollution de l'eau est un problème global dans la mesure où les risques de dégradation de la qualité de l'eau se traduisent directement par des impacts environnementaux, sociaux et économiques. Elle a également une incidence sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques, dont dépend un vaste éventail de secteurs, du développement urbain à la production alimentaire et à l'agroalimentaire. L'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion des eaux usées est une condition préalable pour avoir accès à une eau propre et à des installations sanitaires, ainsi que pour remédier aux défis relatifs à la santé, à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'environnement, et est donc essentielle pour le développement durable.

Pour réduire cette pollution, l'accent devrait être mis en priorité sur l'amélioration de la gestion des eaux usées dans les pays en développement, notamment la collecte et le traitement, qui restent très faibles dans ces pays. En outre, il faut favoriser une réutilisation sûre des eaux usées à des fins de production en vue de prévenir les risques de santé publique et de pollution de l'environnement, mais aussi de fournir de nouvelles ressources en eau destinées à la production, par exemple l'irrigation de terres agricoles. Il convient également d'accorder une place importante à la prévention de la pollution de l'eau par les nutriments et les produits chimiques provenant de sources agricoles diffuses.

Cible 5 :

D'ici à 2030, réduire de moitié les pertes en vies humaines et les dégradations matérielles causées par les catastrophes liées à l'eau, en améliorant la résilience des nations.

Les catastrophes liées à l'eau représentent 90 % de l'ensemble des risques naturels et devraient voir leur fréquence et leur intensité augmenter en raison du changement climatique¹¹. Dans les pays en développement, en particulier, elles peuvent provoquer des dégâts correspondant à des parts considérables du PIB annuel¹². Pendant la période 2000-2006, 2 163 catastrophes liées à l'eau ont été comptabilisées à l'échelle mondiale dans la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT), et ont fait plus de 290 000 victimes, touché plus de 1,5 million de personnes et entraîné des dégâts d'un montant supérieur à 422 milliards de dollars des États-Unis¹³. En 2010, les catastrophes naturelles ont fait 296 800 victimes dans le monde, touché près de 208 millions de personnes et entraîné des coûts avoisinant 110 milliards de dollars des États-Unis¹⁴.

Il est possible de réduire la mortalité et les pertes économiques dues aux catastrophes liées à l'eau en améliorant la résilience des communautés, objectif qui peut être atteint en comprenant mieux les facteurs de ces catastrophes et les incertitudes qui y sont associées. Ces dernières doivent en outre être incluses dans la planification des réponses coordonnées et la préparation aux risques.

¹⁰ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), 2014 : *The United Nations World Water Development Report 2014: Water and Energy*. Paris, UNESCO.

¹¹ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), 2012 : *The United Nations World Water Development Report 4: Managing Water under Uncertainty and Risk*. Paris, UNESCO.

¹² Banque mondiale, 2004 : *Natural Disasters: Counting the Costs*. Washington D.C., Banque mondiale.

¹³ Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM), Adikari, Y. et Yoshitani, J., 2009 : *Global trends in water-related disasters: an insight for policymakers*. World Water Assessment Programme Side Publication Series, Insights. Nations Unies, UNESCO.

¹⁴ Nations Unies, 2011 : Rapport du Secrétaire général à la 66^e Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Questions transversales :

L'UNESCO-PHI accorde beaucoup d'importance aux questions transversales, qui constituent des outils essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable, et notamment à l'éducation relative à l'eau et au renforcement des capacités, à la recherche scientifique, aux méthodes scientifiques et technologiques innovantes et au partage des informations et des connaissances, y compris autochtones et traditionnelles. Ces questions transversales doivent également être prises en compte dans les ODD afin de créer un cadre de soutien aux modalités de réalisation des cibles de ces derniers. Dans la mesure où de nombreuses décisions touchant aux ressources en eau sont prises en dehors du secteur de l'eau, il est nécessaire d'offrir à tous les niveaux une éducation ainsi qu'un renforcement des capacités dans ce domaine, pour faire en sorte que toutes les parties prenantes soient dotées des capacités nécessaires. Il faudra en outre augmenter le nombre de professionnels de l'eau suffisamment formés pour étendre efficacement l'approvisionnement en eau et l'assainissement, accroître l'efficacité de l'eau, adopter des droits d'utilisation de l'eau et renforcer la résilience aux catastrophes liées à l'eau. Parallèlement au renforcement des capacités humaines, une attention particulière est accordée aux capacités institutionnelles et à d'autres façons d'acquérir les informations et les connaissances nécessaires à une prise de décisions éclairées et efficaces.

Les questions relatives à l'eau sont étroitement liées à d'autres questions de développement telles que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, les inégalités entre les sexes, l'intégrité d'écosystèmes comme les forêts et les montagnes, le changement climatique et les catastrophes. L'UNESCO-PHI recommande par conséquent que les liens entre l'eau et d'autres domaines soient explicitement reconnus dans les ODD, notamment dans ceux qui concernent l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les infrastructures, les villes et les établissements humains durables et le climat.

4. L'eau dans les débats internationaux sur les ODD

Les efforts déployés par l'UNESCO pour sensibiliser à l'importance de l'eau dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 vont beaucoup plus loin que les initiatives lancées au sein de l'Organisation elle-même. En outre, du fait de la grande expérience du PHI dans le domaine des sciences de l'eau, l'UNESCO fournit des conseils et des données techniques à d'autres processus contribuant à l'élaboration du programme pour l'après-2015 et des ODD relatifs à l'eau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Elle participe notamment à quatre grands espaces de réflexion : (i) ONU-Eau ; le Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ; (iii) le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ; (iv) des consultations thématiques mondiales avec les parties prenantes.

ONU-Eau

En tant que mécanisme interinstitutions consacré à l'ensemble des questions liées à l'eau douce, ONU-Eau est fortement impliqué dans les processus post-2015 qui s'y rapportent. Il a créé un groupe de travail composé de ses membres et de ses partenaires, chargé de coordonner la préparation d'un document contenant leurs conclusions et recommandations conjointes sur un objectif mondial pour l'eau post-2015. Après plusieurs séries d'examen, de consultations et d'observations, notamment le Sommet de Budapest sur l'eau ainsi qu'un événement parallèle lors de la 6^e session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, un consensus sur la proposition d'ONU-Eau concernant la définition d'un objectif pour l'eau post-2015 a été trouvé. Le rapport Conseil technique d'ONU-Eau intitulé « Un objectif mondial pour l'eau, post-2015 » a été présenté à la réunion d'ONU-Eau à New York en janvier 2014.

En sa qualité de membre d'ONU-Eau, l'UNESCO-PHI a participé activement à ce processus de consultation et a contribué aux débats conduits par ONU-Eau sur le rôle de l'eau dans les ODD ainsi qu'à la préparation de ce rapport. De ce fait, la proposition d'ONU-Eau relative à un objectif consacré à l'eau intitulé « **Garantir un accès à l'eau durable pour tous** » est très similaire à celle du PHI et souligne, tout comme cette dernière, l'importance de la sécurité de l'eau pour le développement durable, en mettant l'accent sur l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le traitement des eaux usées et les catastrophes liées à l'eau. ONU-Eau a également inclus le concept de gouvernance de l'eau dans l'une des cibles proposées.

Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015

L'UNESCO-PHI joue également un rôle de premier plan en fournissant des avis techniques et en contribuant à l'élaboration du programme pour l'après-2015 et des ODD par le biais d'autres processus clés, notamment les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport final du groupe intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable » demande un objectif spécifique relatif à l'eau pour « **assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement** ». Les contributions du PHI se retrouvent clairement dans la proposition du groupe de haut niveau, notamment en ce qui concerne sa cible sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Les cibles visant l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et le traitement des eaux usées coïncident également avec la proposition de l'UNESCO concernant la définition d'un objectif global consacré à l'eau. En revanche, l'objectif proposé par le groupe accorde moins d'importance à la sécurité de l'eau et aux catastrophes liées à l'eau.

Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable

La contribution la plus importante de l'UNESCO-PHI à la formulation des ODD relatifs à l'eau est apportée aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ODD, par l'intermédiaire d'ONU-Eau et de l'équipe d'appui technique des Nations Unies.

Tout au long de ses onze sessions tenues de mars 2013 à mai 2014, le Groupe de travail ouvert a considéré les questions relatives à l'eau comme l'un des domaines prioritaires des futurs ODD, ce qui l'a conduit à formuler le domaine prioritaire 6 sur « l'eau et l'assainissement » dans son document sur les domaines prioritaires susceptibles d'être traduits en ODD. À ses 10^e et 11^e sessions, en avril et mai 2014, le Groupe de travail a commencé à regrouper et hiérarchiser les domaines prioritaires afin de structurer les ODD, en réduisant le nombre de domaines prioritaires et de cibles, et d'atteindre un consensus sur les priorités en vue de l'élaboration d'un ensemble d'ODD. Le 2 juin, il a présenté un avant-projet contenant les objectifs et cibles de développement durable proposés. Au cours des débats du Groupe de travail, les États membres ont appuyé massivement et de manière continue la prise en compte de l'eau dans les ODD, ce qui a abouti à l'objectif proposé 6 « Garantir un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous pour un monde durable », qui figure dans l'avant-projet du Groupe sur les objectifs et cibles de développement durable proposés à examiner par le Groupe de travail à ses deux prochaines sessions¹⁵.

L'UNESCO a largement contribué aux travaux du Groupe de travail ouvert, notamment en formulant des observations techniques et analytiques sur les domaines prioritaires et les cibles proposés, et en suggérant la formulation de cibles spécifiques mesurables au titre du domaine prioritaire 6 sur « l'eau et l'assainissement », ainsi que d'éventuels indicateurs. Les contributions

¹⁵ Cette information renvoie aux travaux du Groupe de travail ouvert en leur état au 2 juin 2014.

de l'UNESCO apparaissent clairement dans l'objectif proposé 6 « Garantir un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous pour un monde durable », notamment en ce qui concerne les cibles sur l'eau et l'assainissement, la gestion des eaux usées, la GIRE et la qualité de l'eau. Cet objectif prend également en compte des questions relatives à la coopération transfrontière, à l'extraction et l'approvisionnement durables des ressources en eau douce, à la protection des écosystèmes fournissant des services liés à l'eau et à la fourniture des installations et infrastructures nécessaires pour les systèmes d'eau et d'assainissement, qui occupent une place moins importante dans la proposition du PHI.

La 12^e et la 13^e et dernière session du Groupe de travail ouvert se tiendront respectivement du 16 au 20 juin 2014 et du 14 au 18 juillet 2014, afin de prendre une décision sur la proposition du Groupe de travail concernant un ensemble d'ODD à soumettre en septembre 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies pour négociation et adoption par les États membres.

Consultations des parties prenantes : consultation thématique mondiale sur l'eau

Pour encourager une discussion inclusive à l'échelle mondiale faisant participer toutes les parties prenantes aux processus de l'après-2015, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mené un ensemble de consultations thématiques mondiales et nationales. Une série de onze consultations thématiques multipartites a été organisée, à laquelle des consultations sur l'eau et l'énergie ont été ajoutées ultérieurement. La consultation thématique mondiale sur l'eau s'est tenue de décembre 2012 à mars 2013 et a été dirigée et coordonnée par l'équipe spéciale des Nations Unies sur l'eau. Elle s'est achevée par une table ronde organisée durant la Journée mondiale de l'eau 2013 à La Haye, dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013. Compte tenu des principales questions relatives à l'eau qui ont été mises en évidence dans le document final de la Conférence Rio + 20, la consultation thématique sur l'eau a donné lieu à trois sous-consultations :

- (a) eau, assainissement et hygiène ;
- (b) gestion des ressources en eau ;
- (c) gestion des eaux usées et qualité de l'eau.

Mettant en avant les domaines dans lesquels le PHI dispose d'une solide expertise et d'un rôle de chef de file au sein de la communauté internationale de l'eau, l'UNESCO a participé à la consultation thématique sur l'eau en fournissant des contributions techniques aux trois sous-consultations et en coordonnant les débats. Dans ce cadre, l'Organisation a contribué à l'élaboration des documents-cadres des consultations, participé activement aux discussions en ligne et codirigé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) les débats sur « l'eau pour la paix » de la sous-consultation sur la gestion des ressources en eau. Une attention particulière a été accordée à la sécurité de l'eau au cours de ces processus, conformément aux principaux domaines thématiques définis dans le plan stratégique du PHI-VIII pour 2014-2021 intitulé « Sécurité de l'eau : réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux ».

En mobilisant les comités nationaux du PHI et des centres et chaires relatifs à l'eau en vue de leur participation active à la consultation thématique mondiale sur l'eau et aux processus de consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015, le PHI a fait appel à l'ensemble de la communauté de l'eau de l'UNESCO pour sensibiliser au rôle de l'eau dans le développement durable. Il a également contribué à d'autres consultations thématiques dans des domaines étroitement liés à l'eau tels que la durabilité environnementale, l'éducation, la santé, les inégalités et la faim et l'insécurité alimentaire.

En outre, le Partenariat mondial pour l'eau (GWP) a mené en deux temps des consultations nationales sur l'eau. À l'issue de la première phase, en 2013, il a été conclu que l'eau constituait un « élément essentiel » du développement national, notamment en ce qui concerne l'alimentation, l'énergie et les moyens de subsistance. Une deuxième série de consultations, tenues en 2014 et basées sur des conseils adressés aux pays par ONU-Eau dans son document intitulé « Conseil

technique », a fait apparaître un large consensus sur le fait que définir un objectif distinct consacré à l'eau est primordial pour l'avenir du développement durable, tout comme l'appui général à l'objectif « Assurer durablement de l'eau pour tous » proposé dans le document « Conseil technique ».

5. La voie à suivre

Alors que la date butoir fixée pour la réalisation des OMD est chaque jour plus proche, des efforts sont déployés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies en vue d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Dans ce cadre, l'eau a occupé une place importante en tant que domaine prioritaire du développement durable, diverses entités, dont le PHI, plaidant notamment en faveur d'un objectif de développement durable distinct consacré à l'eau.

L'eau est synonyme de vie dans tous les sens du terme : elle est liée à notre santé, à notre bien-être, à notre culture, à notre économie et à notre environnement. Elle joue donc un rôle primordial dans les trois dimensions du développement durable, et est concernée par plusieurs grands enjeux mondiaux. De ce fait, il est essentiel de définir un objectif distinct relatif à l'eau dans le cadre des ODD pour s'attaquer de manière globale et cohérente aux problèmes mondiaux liés à l'eau, dans toutes les sphères des activités humaines et économiques, ainsi que pour atteindre les autres objectifs de développement.

Le processus officiel de négociation intergouvernementale sur le programme pour l'après-2015 devrait démarrer en septembre 2014 à la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, lors de la présentation du document de travail final du Groupe de travail ouvert et de sa proposition relative à un ensemble d'ODD. La proposition de l'UNESCO-PHI sur l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que d'autres rapports seront résumés dans un rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies. Ce rapport sera également présenté aux États membres en septembre 2014 à New York afin d'ouvrir la voie aux négociations.

Lorsque nous aurons atteint la date butoir fixée pour la réalisation des OMD, il faudra que le programme mondial de développement pour l'après-2015 soit prêt à être mis en œuvre. En particulier, le processus de négociation intergouvernementale sur les ODD devrait aboutir à l'organisation d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015, en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et des ODD. La communauté internationale passera ensuite à la mise en œuvre d'une nouvelle phase de développement durable. Dans ce cadre, l'UNESCO-PHI continuera de participer aux processus pertinents afin de donner un rôle de premier plan à l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, et poursuivra sa participation active aux débats par le biais de différentes plates-formes en vue de formuler un ODD distinct consacré à l'eau et un programme de développement cohérent pour l'après-2015.

Objectifs de développement durable relatifs à l'eau proposés dans le cadre de l'après-2015

	UNESCO-PHI	Proposition d'ODD du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies (telle qu'elle figure dans l'« avant-projet »)	ONU-Eau	Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015
	Assurer la sécurité de l'eau pour le développement durable	Objectif proposé 6 : Garantir un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous pour un monde durable	Garantir un accès à l'eau durable pour tous	Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement
Eau et assainissement	Mettre l'eau potable et les services d'assainissement à la disposition de tous d'ici à 2030	D'ici à 2030, garantir l'accès universel à une eau potable sûre et abordable et à un assainissement et une hygiène suffisants pour tous ; D'ici à 2030, garantir l'accès universel à un assainissement et une hygiène sûrs et abordables, y compris chez soi et dans les écoles, les centres de santé et les camps de réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles	Garantir l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène	Garantir à tous l'accès à l'eau potable Mettre fin à la défécation en plein air, garantir à tous l'accès à des installations sanitaires
Efficacité de l'utilisation de l'eau et utilisation durable des ressources en eau	D'ici à 2030, réduire de 20 % les utilisations agricoles et industrielles de l'eau et de 15 % ses utilisations domestiques et accroître la productivité des ressources en eau de 50 % dans tous les secteurs, en adoptant des méthodes de gestion de la demande d'eau, des cultures moins gourmandes en eau et des technologies permettant d'économiser l'eau, et en favorisant la réutilisation sûre des eaux usées	D'ici à 2030, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs Garantir une extraction et un approvisionnement durables de l'eau douce et d'ici à 2020, protéger et régénérer les écosystèmes et les aquifères qui fournissent des services liés à l'eau	Renforcer l'utilisation et le développement durables des ressources en eau dans tous les pays	Aligner les prélèvements d'eau douce sur les réserves renouvelables et améliorer l'utilisation des ressources en eau dans le secteur agricole, dans le secteur industriel et en zone urbaine
GIRE et gouvernance de l'eau	D'ici à 2030, augmenter de 50 % le nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des politiques et des programmes d'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau, sur la base des principes de la gestion intégrée des ressources en eau	Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, y compris la coopération transfrontière nécessaire Fournir les installations et les infrastructures bâties et naturelles nécessaires pour l'eau potable et les systèmes d'assainissement, des utilisations des ressources en eau à des fins de production et l'atténuation des conséquences des catastrophes liées à l'eau	Tous les pays encouragent une gouvernance de l'eau équitable, participative et responsable	
Qualité de l'eau et gestion des eaux usées	D'ici à 2030, réduire de 30 % l'impact des principales sources de pollution de l'eau à l'échelle nationale, en portant à au moins 80 % le taux de collecte de traitement des eaux usées municipales et à au moins 95 % le taux de traitement des eaux usées industrielles, et en prenant des mesures afin de réduire la pollution à la source	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant considérablement la pollution, en éliminant le rejet de substances toxiques et en améliorant la gestion, le recyclage et la réutilisation des eaux usées	Réduire les quantités d'eaux usées non traitées et la pollution par les nutriments, et promouvoir la réutilisation des eaux usées	Recycler ou traiter toutes les eaux usées municipales et industrielles avant leur rejet
Catastrophes liées à l'eau	D'ici à 2030, réduire de moitié les pertes en vies humaines et les dégradations matérielles causées par les catastrophes liées à l'eau , en améliorant la résilience des nations	D'ici à 2030, réduire la mortalité et les pertes économiques dues aux catastrophes liées à l'eau d'origine naturelle et humaine	Réduire la mortalité et les pertes économiques dues aux catastrophes liées à l'eau d'origine naturelle et humaine	

UNESCO

Programme hydrologique international

Paris, France

2014